

#### **EDITO**

L'heure de la rentrée a sonné à l'école de Longessaigne.

Parents, enfants et enseignantes se sont retrouvés dans la cour de l'école pour partager une pause café marquant la fin de la trêve estivale.



D'ailleurs, merci aux membres des associations de parents d'élèves qui organisent ces petits moments de rencontre et merci à tous les parents qui nous permettent de reprendre dans de bonnes conditions (ménage et travaux divers).

Nous débuterons cette année avec 69 enfants, 6 nouvelles familles et une nouvelle enseignante en cycle III, Madame Chazaud.



Nous souhaitons à tous la bienvenue et une excellente année 2009/2010 sous le signe du respect et de la cordialité.

Séverine Bard (directrice de l'école).





## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## **DU 9 JUIN 2009**

<u>Début de séance</u>: 20 heures Tous les membres sont présents.

Avant le début de la réunion, le Conseil Municipal s'était réuni, à la demande de Monsieur le Maire, dans la cour de la cure pour une visite des lieux, et visite de la chapelle, de la sacristie et enfin du clocher.

#### **♦ Dossier « Maison des Associations » :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux réalisés jusqu'à présent ont été réceptionnés. Maintenant débute une procédure de marché négocié. L'ouverture des plis est prévue lundi 15 juin et la signature des marchés le 26 juin. Lors du prochain Conseil, le coût total des travaux de ce bâtiment pourra être donné.

### **♦** <u>Délibération Fonds de concours pour l'école de musique :</u>

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du Président de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais notifiant la délibération prise par le Conseil de Communauté le 26 mars 2009 et portant sur le projet d'aménagement de salles de musique éclatées sur le territoire communautaire.

Il expose que cette délibération prévoit le versement à la Commune d'un fonds de concours de 40.000 euros pour réaliser des travaux d'acoustiques d'une salle dans la « Maison des Associations » .

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de locaux dédiés à l'enseignement musical dans le cadre du programme communal « Maison des Associations » et accepte le versement par la Communauté de Communes pour financer cet aménagement spécifique.

## **Bélibération pour approuver le périmètre et les statuts du SMADEOR ainsi que l'adhésion de la Communauté de Communes à ce syndicat :**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais en date du 26 mars 2009, portant adhésion au Syndicat Mixte d'études pour l'Aménagement et le Développement Economique de l'Ouest Rhodanien (SMADEOR) en vue de la création d'un parc d'activités industrielles, commerciales, artisanales et tertiaires à proximité du futur diffuseur de Tarare-Est sur l'A89.

L'objet dudit syndicat sera de :

- conduire l'étude des modalités de réalisation d'un parc d'activités d'importance significative, sur un ou plusieurs sites
- promouvoir le développement de ce projet auprès des institutions et autorités concernées.
- préparer la transition en syndicat mixte de réalisation ou toute autre structure en fonction du résultat des études .

Outre la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais, il sera composé des Communautés de Communes du pays de Tarare, du pays de l'Arbresle, du pays d'Amplepuis-Thizy, des pays du Bois-d'Oingt, de la haute vallée d'Azergues, des hauts du Lyonnais, du Département du Rhône et de la chambre du commerce et d'industrie de Lyon qui ont favorablement délibérés sur le principe de cette adhésion.

Monsieur le Maire invite par conséquent le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes à ce futur syndicat mixte.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, refuse l'adhésion de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais au syndicat mixte d'études SMADEOR pour le motif suivant : manque de cohérence avec le projet « habiter et travailler sur son territoire ».

#### **Revalorisation des loyers** :

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 12 avril 2006, prévoyant la revalorisation des loyers des différents bâtiments communaux au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ➤ De fixer le montant du loyer du local artisanal situé « Salle des Sociétés » à 245,65 € par mois.
- ➤ De fixer le montant du loyer du logement situé « Salle des Sociétés » à 345,03 € par mois.
- ➤ De fixer le loyer de l'appartement de la cure et de le porter à 222,19 € par mois.

Il précise que les loyers ci-dessus seront révisables chaque année au 1<sup>er</sup> juillet, dans les conditions prescrites par la législation en vigueur : en conséquence, les loyers seront susceptibles de varier proportionnellement à l'indice de référence des loyers publiés trimestriellement par l'INSEE.

## 🔖 <u>Délibération pour la réalisation d'un emprunt</u> (financement de l'acquisition Dupeuble) :

Le coût total de l'opération y compris les frais divers s'élèvent à 153 000,00 € T.T.C.(dont provision pour frais de notaire.)

Cette opération n'étant pas subventionnée, il y a été décidé de recourir à un emprunt à hauteur de 150 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des diverses propositions retient le Crédit Agricole Centre Est comme établissement bancaire pour réaliser l'emprunt, il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne résolution de cette affaire.

#### **Questions Diverses:**

- \* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs personnes ont contacté la mairie à la recherche d'un local pour installer leurs activités. Elles seront reçues en mairie.
- \* Le Rallye de Chambost-Longessaigne passe sur la commune les 22 et 23 août 2009.
- \* Le Cyclo-Canton passe le 13 juin à Longessaigne.(départ)
- \* Compte-rendu de Nathalie Grimand sur l'accueil péri-scolaire suite à l'enquête réalisée au mois de décembre. Il s'est développé grâce aux différentes activités proposées. Globalement les utilisateurs (parents et enfants) sont satisfaits. Suite au nouveau mode de calcul la subvention de la CAF baisse.
- \* Un inventaire va être réalisé pour lister la propriété communale des matériels et mobilier de l'école mis à disposition de l'Ogec.
- \* Frédéric MURE donne des précisions sur l'avancement du char et la préparation du comice des 4 cantons



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2009

<u>Début de séance</u> : 20 heures

Excusé: F. MURE

Avant le début de la réunion le Conseil Municipal, à la demande de Monsieur le Maire, visite la maison de Mr Dupeuble.

Discussion du Conseil sur l'évolution du projet concernant ce bâtiment. A terme, on envisage la réalisation de logements sociaux.

biolibération modification des statuts de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais : délégation du droit de préemption urbain à la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais dans le cadre du développement économique d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du Président de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais concernant la modification des statuts de ce groupement concernant la délégation du droit de préemption urbain communal (DPU) dans le cadre de sa compétence « développement économique ».

Il expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais, conformément au code de l'urbanisme, a la possibilité de bénéficier d'une délégation de ce DPU de la part des communes membres dans la mesure où elle dispose, avec la responsabilité statutaire du schéma de cohérence territoriale (SCOT), d'une compétence en matière de planification stratégique.

« La Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais pourra exercer le droit de préemption urbain, dans le cadre de ses compétences de développement économique, par délégation ponctuelle des communes membres ».

Le Conseil Municipal accepte, à la majorité, cette modification des statuts de la Communauté de Communes.

### 🔖 Délibération avenant à la maîtrise d'œuvre « Maison des Associations »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 16 septembre 2008 l'autorisant à signer l'avenant de transfert de maîtrise d'œuvre à la SARL 2AB, représentée par Rafi BEDROSSIAN, architecte dplg, sise 23 rue Chantal à VALENCE (Drôme) pour les missions BASE et OPC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des travaux concernant l'opération « Aménagement d'une Maison des Associations » a été revu à la hausse. Le nouveau montant des travaux s'élève à 344 047,06 € T.T.C

Il convient donc de se prononcer sur la plus value de rémunération prévue dans l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal accepte l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 7 645,30 € T.T.C en plus value et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## Spélibération Subvention Association « L'Eveil » :

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention présentée par l'Association « L'Eveil » pour contribuer à la formation musicale des élèves.

Le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention de 485 € pour l'année 2009 et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annuel.

#### Spoint sur le projet « toilettes publiques » :

Différents projets avaient déjà été proposés. L'architecte a retravaillé et soumet de nouvelles idées. Beaucoup de discussions de la part du conseil.

Il serait souhaitable de faire un relevé topographique et de réfléchir à un projet d'ensemble concernant l'aménagement de la place et de la cour de la mairie ainsi que l'aménagement de la cour de la cure.

### **♦** Questions diverses:

- \* Bâtiment Civier : Réunion pour la présentation du candidat sélectionné par l'Association «La Ruche de l'Ecologie» pour l'installation d'un atelier de fabrication de pains biologiques (avec point de vente ponctuel hebdomadaire). La commune doit faire un chiffrage des travaux à réaliser pour fixer ensuite un loyer. Le conseil décide donc le lancement d'un marché restreint pour choisir un architecte.
- \* Monsieur le Maire informe le Conseil de la création d'un cabinet d'infirmières. L'activité débutera le 1<sup>er</sup> août dans les locaux de Mr Catafort.





## **INFOS DIVERSES**

## **OUVERTURE D'UN CABINET INFIRMIER**

depuis le 1er août 2009

Hollyeall

Mme CHAIRIEW Laetitia Mme FREDIERE Corinne Mme POINAS Christina

7, Grande rue -Résidence les 10 vaches - 69770 LONGESSAIGNE

Tél: 04 78 47 97 82

Cabinet et domicile 7j/7j et jours fériés Permanences cabinet : le matin de 8 h à 8 h 30 et le soir sur rendez-vous



## A partir du 15 septembre

Tous les mardis et jeudis soirs de 20h à 21h30 Sous réserve de places disponibles Ouvert à tous

Pour plus de renseignements, contactez-moi au : 06-10-96-16-50 ou 04-74-70-19-09

**Brigitte COLLOMB** 

## INFORMATIONS SUR LES SERVICES DE TRANSPORTS DES MONTS DU LYONNAIS

Le SIMOLY va diffuser une enquête «déplacements» dans le SIMOLY-Infos du mois de septembre, afin de mieux connaître les habitudes de déplacements. Nous proposons aux personnes qui répondront à cette enquête de la renvoyer par courrier ou fax au SIMOLY ou de la remettre à leur Mairie.

Le SIMOLY met à votre disposition un site Internet de covoiturage dédié aux Monts du Lyonnais :

www.covoiturage-montsdulyonnais.fr



Ce site Internet, **simple**, **rapide et gratuit**, vous permet de renseigner vos trajets et **vous propose automatiquement les coordonnées de personnes susceptibles de covoiturer avec vous** quel que soit le motif de votre déplacement (courses, travail ou loisirs) et quels que soient la destination et l'itinéraire emprunté.

Le covoiturage peut se pratiquer avec le même individu de manière intermittente en fonction des disponibilités de chacun. Ainsi, même si votre annonce de covoiturage concerne un trajet quotidien, vous pouvez parfaitement vous accorder au jour le jour avec un usager effectuant le même trajet.

Si vous ne disposez pas d'internet, plusieurs lieux du territoire proposent un accès Informatique (bibliothèque, offices du tourisme, etc.). Le Point Infos Déplacements peut également vous aider dans vos démarches de covoiturage.

Pour plus de renseignements, contactez, le **Point Infos Déplacements**04.78.19.08.55
transport@simoly.fr

Ce projet est cofinancé par le SIMOLY, la Région Rhône Alpes et l'Union Européenne (FEADER).

## Votre avis nous intéresse

Le SIMOLY lance, en lien avec le Cabinet AID Observatoire, une étude **pour dynamiser le commerce et l'artisanat local grâce à de nouvelles aides financières**.

Ainsi, AID Observatoire interrogera bientôt un panel d'artisans, commerçants et habitants des Monts du Lyonnais pour mener à bien cette étude.

Votre avis nous intéresse : vous pouvez compléter directement le questionnaire sur le site

www.monts-du-lyonnais.fr

Plus nombreux vous serez à répondre, plus précis seront les résultats!

Le diagnostic sera restitué en réunion publique, ouverte à tous :

le mercredi 25 novembre à 20 h 00 au château de Pluvy à Pomeys

## E.T.A.I.S.: Espace et Temps pour l'Accueil l'Initiative et la Solidarité

lieu d'accueil, lieu ressource, lieu de création, lieu de remobilisation

L'association a pour but de promouvoir et de développer des initiatives solidaires. Elle vise à maintenir et à renforcer la qualité de vie des habitants des Monts du Lyonnais, en proposant des temps conviviaux de partage d'expériences, de savoir faire, d'apprentissage, avec un souci de mixité sociale. L'isolement est un réel handicap, l'E.T.A.I.S. se propose de trouver un soutien, une solution aux personnes dans cette situation.

Durant ce premier semestre, vous avez eu l'occasion d'entendre parler de notre association à travers diverses manifestations qui se sont déroulées à Sainte Foy L'Argentière :

Après le concours de belote des pompiers, qui ont souhaité soutenir les actions de l'E.T.A.I.S., le vendredi 27 février, nous nous retrouvions à la salle J. Vinay de Sainte Foy L'argentière pour notre concours de belote (2e édition). Ce dernier a eu du succès puisque 48 doublettes étaient au rendez vous, l'occasion de rencontrer d'autres personnes des Monts du Lyonnais autour d'un tapis de cartes.

Plus récemment, vendredi 10 juillet, la halle du parc municipal accueillait le barbecue annuel de l'.E.T.A.I.S. avec un air de guinguette. 70 participants ont pu partager un après midi détente autour de jeux des années guinguette ou non : chamboule tout, fléchettes, tennis de table, cricket, sans oublier la traditionnelle pétanque! C'est autour d'un apéritif dinatoire sans alcool que s'est poursuivi cette belle journée avant de profiter du repas préparer par les adhérents. L'animation réalisée par Mr et Mme Jo Berthet avec Mr Guerpillon a été apprécié par les convives.

L'E.T.A.I.S. propose toujours des activités régulières dans le local de Ste Foy L'Argentière ou en dehors : écriture, jardin, tricot, rotin, gym douce, bois, cuisine, créa'récup, peinture sur soie, boutique solidaire «de fil à fil» (Chazelles/Lyon), sorties culturelles ou de loisirs ouvertes à tout habitant des Monts du Lyonnais. Demander un programme à votre mairie!

Concernant la gym douce, 6 à 8 personnes se retrouvent tous les jeudis soir de 18h15 à 19h15 dans la salle des arts martiaux, mise à notre disposition par la commune. Cette activité animé par une Kiné diplômée a suivi une formation complémentaire en juin et reprendra donc à la rentrée de septembre, l'occasion de venir découvrir les bienfaits de cette gym.

Pour plus d'information, Françoise VERICEL, animatrice, vous accueille :

E.T.A.I.S.

7, rue du Moulin Blanc

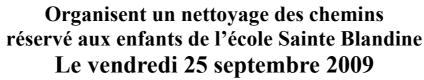
69 610 Ste Foy L'argentière

**2** 04-74-72-20-93

## LE COIN DES ASSOCIATIONS



## LES JOYEUX GALOPINS









## L'OASIS BEDOUINE

## vous invite à participer à l'ASSEMBLEE GENERALE le VENDREDI 2 OCTOBRE à 20 H 30 à la salle de réunion

Nous organisons une tombola gastronomique dotée de nombreux repas offerts par les restaurants de la région. Les billets sont en vente chez tous les membres du conseil d'administration.

Le tirage au sort aura lieu le samedi 21 novembre 2009 à 20 h 30 à la salle polyvalente lors de la soirée théâtrale interprétée par la troupe d'Aveize.





## LE COMITE « INTER SOCIETES »

## organise un

## CONCOURS DE BELOTE A LONGESSAIGNE





## LE SAMEDI 17 OCTOBRE 2009 à 14 h

Salle polyvalente

## SOCIETE DE MUSIQUE L'EVEIL

## **BROCANTE:**

Quelle effervescence, dimanche 6 septembre à LONGESSAIGNE ...

En effet, les musiciens de l'Eveil organisaient leur 6ème brocante annuelle. Dès l'aube une cinquantaine d'exposants de tous âges, de tous horizons, installait leurs étales et espérait que le soleil soit de la partie. Les acheteurs les plus aguerris se pressaient très tôt. Quant aux promeneurs, ils ont pu chiner toute la journée. Il y en avait pour tous le goûts et tous les âges. Dans la matinée, les habitués venaient déguster les tripes en écoutant « Les P'tits Tracas ». Ils ont interprété quelques morceaux de leur répertoire. A midi, il y avait possibilité de se restaurer sur place. Un grand merci pour les organisateurs pour leur dévouement et aux exposants, sans qui, cette journée ne pourrait avoir lieu.

A l'année prochaine ...

#### **RENTREE:**

Au cours de notre assemblée générale qui aura lieu le vendredi 02 octobre, nous mettrons en place les activités de la nouvelle année.

Des cours sont proposés par l'école de musique de la communauté de communes pour les musiciens ou futurs musiciens de notre canton.

Si des jeunes ou des moins jeunes sont intéressés, qu'ils se fassent connaître au 04.74.70.17.03. On peut aussi venir nous rendre visite aux répétitions les premiers, troisième ou cinquième vendredi de chaque mois.

PROCHAINE PARUTION: Semaine N°52 (décembre 2009)
RECUPERATION DES ARTICLES: Samedi 5 Décembre (dernier délai)